



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°276 du 13 décembre 2017

SOMMAIRE

- **Compte rendu « SNTRS-CGT » du CCHSCT du CNRS, 14 novembre 2017**
- **Compte rendu du Comité technique du CNRS, Mercredi 11 octobre 2017**
- **Conseil scientifique du CNRS des 12-13 octobre 2017 Compte rendu des élus du conseil**

Compte rendu « SNTRS-CGT » du CCHSCT du CNRS

14 novembre 2017

Lieu : Siège du CNRS, Paris

Préparation intersyndicale du matin, tous les syndicats présents sauf le SNIRS-CGC.

Réunion plénière : 13h00-18h00

Présents :

Représentants du personnel :

SNTRS-CGT (4) : Lorena Klein, Michel Lion, Christine Lucas, Sophie Toussaint-Leroy
SGEN-CFDT (2), SNIRS-CGC (1), SUD Recherche EPST (2), SNCS-FSU (1), SNPTES (1)

Représentants de l'Administration : C. Coudroy (Président du CCHSCT), P. Coural

Invités permanents : CNPS, CNMP, F. Wiltkar (Inspecteur SST-IGAENR)

Personnes qualifiées : M. Armengaud (Médiatrice du CNRS), C. Quilgars (Responsable du SDS), P. Elshawish et M. Périer (OMES)

Vérification du Quorum : atteint, 8 votants

Ordre du jour :

1. Validation du Procès-verbal du CCHSCT du 20 juin 2017 :

Approuvé, 8 pour.

2. Avis sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail :

2.1 Rapport national d'activité de la médecine de prévention année 2016

Power point (80 diapos) présenté par le docteur Vasseur (CNMP).

Avis N°1 émis par le CCCHST du CNRS

Avis concernant le rapport national d'activité de médecine de prévention de l'année 2016.

« Le CCHSCT du CNRS rappelle que les agents du CNRS, quel que soit leur statut, sont exposés dans le cadre de leur travail à de nombreux risques professionnels particuliers. Il rappelle son attachement à l'existence d'une médecine de prévention en mesure d'exercer en toute indépendance les missions qui lui sont confiées par le décret 82-453 du 28 mai 1982.

Le rapport de l'année 2016 montre une dégradation de la médecine de prévention au CNRS, baisse du nombre de médecins (-5 par rapport à 2015), du nombre d'infirmiers et de secrétaires alors que le nombre d'agents à suivre n'a pas baissé, ni le nombre de SMP. Pour l'année 2016 un ETPT médecin prend en charge 1944 agents. Le CNRS ne respecte plus son instruction du 1^{er} décembre 2012 qui précise qu'un médecin à temps plein suit 1500 agents avec ou sans SMP. L'évolution de la population suivie depuis 2006 fait état de chiffres alarmants en matière de suivi médical. En 2006, le rapport entre le nombre de personnes vues rapporté à l'effectif théorique est de 73%, il chute à 38% en 2016 (13393 personnes vues sur un effectif théorique de 34568). Par ailleurs, en 2016 seuls 60% des personnes en SMP ont été vues (13393 sur 22163), alors qu'ils étaient 99% en 2006 (20860 sur 21079).

Les orientations stratégiques ministérielles du MESRI pour l'année universitaire 2017-2018 préconisent de renforcer les services de médecine de prévention, en conséquence, le CCHSCT du CNRS demande à la Présidente du CNRS, présidente du comité, d'augmenter le nombre de médecins de prévention, d'infirmiers et de secrétaires, pour assurer le meilleur suivi médical de tous les agents du CNRS. »

Vote : 7 pour, soit l'unanimité des présents votants, le représentant de la CGC ayant dû quitter la séance.

Avis N°2 émis par le CCCHST du CNRS

Avis concernant la situation de la médecine de prévention en DR15.

« La Délégation Régionale Aquitaine du CNRS (DR15) se trouve actuellement en grand déficit de médecin du travail du fait d'une politique régionale de recrutement désastreuse. La DR15 avait un médecin du travail compétent et apprécié. Le recrutement d'un médecin était nécessaire depuis de nombreuses années. Le CRHSCT a émis de nombreux avis pour que le recrutement soit fait. La Déléguée régionale a constamment refusé, invoquant ses priorités. Le Médecin de Prévention Animateur Régional (MPAR) a aussi demandé à maintes reprises le recrutement. En janvier 2015, le rapport d'inspection Santé et sécurité de la délégation régionale Aquitaine du CNRS relève l'insuffisance de suivi médical.

Le résultat de cette politique est que le médecin de prévention a été recruté par l'Université de Bordeaux et ne travaille plus pour le CNRS. Le MPAR va bientôt partir en retraite. La DR15 va se retrouver rapidement sans médecin de prévention.

Le CCHSCT dénonce cette situation qui pénalise les agents. Elle est le résultat d'un choix délibéré de ne pas recruter en 2014 le médecin de prévention qui souhaitait intégrer le CNRS.

Le CCHSCT demande à la direction du CNRS de tout mettre en œuvre pour recruter un médecin de prévention à temps plein pour la DR15 dans les plus brefs délais, afin de satisfaire aux obligations légales de suivi médical des agents. »

C. Coudroy refuse de mettre au vote cet avis. La situation de la médecine de prévention de la DR15 n'est pas de la compétence du CCHSCT. Protestation du SNTRS-CGT, qui précise que cet avis a recueilli l'unanimité des représentants du personnel. Il figurera au PV comme une déclaration.

Autres remarques des représentants SNTRS-CGT sur le rapport :

- Statut des infirmières, cinq sont encore au grade de T, les autres sont AI. Le SNTRS demande d'accélérer le passage en AI. Sur la question du passage en IE, P. Coural pense que le CNRS ne peut porter seul cette revendication, qui doit être traitée au niveau ministériel. Le rôle des infirmiers est en discussion avec la DGAFP.
- Suivi médical post professionnel des agents partant à la retraite, le SNTRS fait remarquer que des agents partis à la retraite n'ont pas de suivi. Le Dr Vasseur précise que c'est une démarche volontaire.
- Recensement des plongeurs et nombre de plongées par individu, C. Coudroy prend note.
- Recensement des agents travaillant la nuit, P. Coural conteste le fait que des agents du CNRS pourraient travailler exclusivement de nuit.
- Participation de la médecine de prévention dans le cadre de la « Politique Drone », la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) demande un avis médical pour le pilotage de drones.
- Plan de prévention 2017.
- Liste électronique « Incident CNRS », cette liste est avertie de tous les incidents touchant le CNRS quelle que soit leur nature.
- Les fiches collectives sont partiellement remplies.
- Dangerosité des ampoules LED, présentation au CRHSCT DR02 des travaux d'Alicia Torriglia INSERM 1138

Bilan 2016 des maladies professionnelles ou à caractère professionnel (page 78 du Rapport) : 27 nouvelles maladies professionnelles ont fait l'objet d'une déclaration en 2016. Sur l'ensemble d'entre elles :

- Onze ont été retenues,
- Sept ont été rejetées,
- Neuf sont actuellement en cours d'expertise ou en attente de pièces complémentaires.

Concernant les onze maladies reconnues, la répartition est la suivante :

Tableau 57 : 5 (45,5 %)

Tableau 30 : 3

Tableau 10 : 1

Tableau 66 : 1

Tableau 255 : 1

En annexe 1 du rapport, le tableau des maladies professionnelles déclarées au CNRS de 1995 à 2016 (trié par Délégation régionale, numéro de tableau et date de déclaration).

2.2 Bilan d'activité prévention et sécurité 2016 présenté en CCHSCT du 20 juin 2017

Présentation de l'annexe 2 concernant les accidents de service, de mission et de trajet, informations non disponibles en juin. : 530 accidents reconnus en 2016 (515 en 2015) : accidents de service : 258, accidents de mission : 54, accidents de trajet : 208.

Les chutes de personnes représentent la première cause d'accident (37 %).

Taux de fréquence 2016 : 3,30.

Taux de gravité 2016 : 0,11.

Les remarques et corrections demandées en juin n'ont pas été prises en compte pour le rapport 2016.

Vote sur le rapport annuel de la santé et sécurité au travail : 7 abstentions.

3. Rapport d'activité de la médiatrice du CNRS sur la période de 2016 à aujourd'hui

M. Armengaud précise que son rôle n'est pas de prendre parti et que chaque protagoniste doit trouver sa place dans la conciliation. Elle dit que la mixité professionnelle au CNRS est un atout mais que la balance est instable et qu'il faut faire beaucoup d'efforts pour faire se rencontrer tous les acteurs.

Le SNTRS-CGT demande si les agents ont sollicité la médiatrice suite à la mise en place du RIFSEEP.
Réponse : non, pas encore.

Remarque du SNTRS-CGT : dans un rapport précédent, la médiatrice avait recommandé de renforcer le professionnalisme des services RH pour répondre aux sollicitations des agents, le SNTRS-CGT demande si cet objectif a été atteint.

Demande du SGEN-CFDT de mettre en place un médiateur par délégation régionale.

Le SNIRS-CGC fait remarquer que les agents se détournent de la médiatrice et saisissent le défenseur des droits.

4. Avis sur le programme national 2018 chiffré de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Programme de formation : fin en 2018 de l'appel d'offre de la formation RPS pour les encadrants, nouveau cahier des charges présenté au CCHSCT ?

Formation RPS des membres de CHSCT, 1 journée en 2018, présentation du cahier des charges ?

Résultat de l'avis : 5 pour (CFDT, SNCS, SNPTES, SUD) 2 abstentions (SNTRS-CGT).

Raisons du vote SNTRS-CGT : l'administration ne fait pas le bilan du programme 2017 et n'inscrit aucune des orientations stratégiques 2017-2018 du MESRI pour renforcer les CHSCT (Axes 2 "Renforcer les instances de concertation centrales et locales") : exemple, refus de mettre en place des groupes de travail avec la CNPS pour préparer les réunions du CCHSCT, refus d'appliquer le 2e chapitre de l'article 75-1 du décret 82-453 permettant de majorer le contingent d'heures des représentants du personnel (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063791>)

5. Retour sur l'inspection santé et sécurité au travail du CNRS menée par l'IGAENR

Retour fait par F. Wiitkar, ISST.

L'inspection est terminée, un pré-rapport a été adressé au CNRS mi-octobre. Tous les services du siège et tous les instituts sauf 2 (dont l'INSU) ont été rencontrés. Il y a eu plusieurs échanges de courriers avec l'IGAENR pour des corrections. Le rapport définitif vient d'être envoyé au CNRS. F. Wiitkar viendra au prochain CCHSCT en faire une présentation.

Questions SNTRS-CGT : le président du CNRS a-t-il été auditionné ? Réponse : non.

Des mesures d'urgence ont-elles été demandées au CNRS ? Réponse : non
Le rapport sera présenté au CCHST lors de la première réunion de l'année 2018.

6. Bilan de l'appel à projets 2017 sur la qualité de vie au travail :

Présenté par C. Quilgars.

Bilan positif selon P. Coural. Toutes les informations sur les projets retenus sont sur le « Blog RH ». 43 dossiers retenus sur 131 déposés, le comité de sélection était composé essentiellement de DRH, une chercheuse pas d'IT. Ces dossiers représentent 64 unités, 8737 personnes dont 2180 CNRS.

4 décembre 2017, organisation d'une demi-journée pour fêter les lauréats, plusieurs exposés dont une présentation de l'ANACT.

Reconduction de l'opération en 2018, avec un budget de 200 000 €.

Les projets retenus concernent essentiellement des UMR mais le budget est totalement CNRS.

7. Point sur l'outil d'aide à l'évaluation du risque psychosocial :

Présenté par C. Quilgars. Pas de document préparatoire mais un power point, nous avons protesté.

Il s'agit d'une action du plan de prévention des RPS suite à l'audit des IT mené par le cabinet Anvéol. La DRH du CNRS utilise le rapport d'Anvéol pour l'outil alors que le plan d'action a été rejeté par les représentants du personnel !

8. Bilan sur le dispositif d'accompagnement RH des organisations :

Présentation par l'OMES d'un bilan quantitatif et aucune information sur les unités concernées, les fiches d'impact RH et les fiches de synthèse des questions/réponses relatives à une réorganisation ne remontent pas vers le CCCHST (espace CORE). Nouveautés 2017, les rencontres Ad'Hoc : le réseau Ad'Hoc regroupe des experts en ressources humaines (conseiller RH /adjoint RRH) proposés par les RRH du fait de leur compétence en accompagnement collectif. Ils ont reçu une lettre de mission du DRH qui définit le cadre de leur intervention. Le réseau est animé par l'Observatoire des Métiers et de l'Emploi Scientifique (OMES) et les principes de fonctionnement seront définis dans un document cadre (en cours de rédaction). Les consultants ad'hoc interviennent en binôme selon un protocole d'intervention ad'hoc (en cours de rédaction, validation par le COS).

Pour 2017 17 projets remontés, pas de liste présentée.

9. Information sur le groupe de travail sur les troubles musculo-squelettiques

La mise en place de ce groupe de travail résulte des orientations stratégiques 2016-2017 du MESRI, Axe 5.2 – Prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques.

Le SNTRS-CGT participe au groupe de travail (C. Lucas).

Présentation de la plaquette d'information, format flyer, pas de remarques.

10. Modalités de mise en œuvre des autorisations d'absence et du contingent annuel d'autorisations d'absence pour les membres de CHSCT :

Pas de document préparatoire.

Ce point figure dans les orientations stratégiques 2017-2018 du MESRI, Axe 2 « Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales ».

Présentation en séance d'un projet de formulaire. P. Coural demande aux représentants du personnel de lui faire remonter leurs remarques.

11. Point d'information sur le suivi des actions réalisées et demandes en cours :

Présentation en séance

Dossiers suivis par la DRH :

Cartographie des projets QVT : traité au point 6 de l'ordre du jour

Bilan note de cadrage « réorganisations » : traité au point 8 de l'ordre du jour

Point sur contingent « autorisations d'absences » : traité au point 10 de l'ordre du jour

Dossiers suivis par la CNPS :

GT Risque chimique : état de réalisation du guide : environ 75 %

Cahier de prévention « Laser » : Mise en page, devis infographiste obtenu

Groupe d'étude TMS : traité au point 9 de l'ordre du jour

Statistiques AT/MP traité au point 2 de l'ordre du jour

Cahier de prévention « risques biologiques » : traduction anglaise en cours

Amiante/Archives, bâtiment Gif sur Yvette (DR4) : programmation en cours de l'opération de dépoussiérage spécifique.

Le groupe de travail sur le risque pression ne s'est pas réuni depuis 2016. Le SNTRS-CGT demande qu'il soit réactivé.

Remarque générale : l'atmosphère est à la fin de règne, ils se permettent de tout refuser, toutes les demandes des représentants du personnel sont rejetées systématiquement, à tort et à travers, et tout ça devant le coordinateur des inspecteurs du ministère (ISST) qui s'enfoncé de plus en plus dans sa chaise.

On se sent impuissants, lâchés de partout. Les autres syndicats ne font presque plus rien, la CGT est à l'origine de tous les avis ou presque, la secrétaire ne transmet même plus à l'administration les questions qu'elle reçoit. Il faudra que nous trouvions un moyen pour que ça change sinon on sera tous à l'hôpital Saint-Anne sous peu !

Compte rendu du Comité technique du CNRS

Mercredi 11 octobre 2017

Présents pour l'administration:

Christophe Coudroy (Directeur général délégué aux ressources, DGDR) préside à la place de Alain Fuchs (Président Directeur Général du CNRS) qui n'est pas présent, Pierre Coural (Directeur des ressources humaines, DRH), Martine Jallut (responsable du Service conseil et expertise juridique (SCEJ) , Oriane Péault (Responsable adjointe, SCEJ).

Ghislaine Bec et Sabine Querbouet (Mission des relations sociales-MRS)

Les organisations syndicales représentées (9 votants): SNTRS-CGT (3 voix), SNCS-FSU (2 voix), SGEN-CFDT (2 voix), SNIRS-CGC (1 voix), SNPTES (1 voix), Sud-recherche (1 voix).

Pour le SNTRS-CGT: Lise Caron, Josiane Tack, Bruno Guibert.

Ordre du Jour :

1. Validation du projet de compte rendu du CT du 27 avril 2017;
2. Avis sur la participation du CNRS à l'établissement public Campus Condorcet;
3. Avis sur le barème de la prime de recherche;
4. Avis sur le projet de décision fixant les fonctions spécifiques mentionnées à l'article 75-3 du décret n° 83-1260 concernant l'accès à l'échelon spécial des IRHC
5. Information sur la revalorisation des barèmes de rémunération des CDD
6. Questions diverses.

Point 1 : Validation du projet de compte rendu du CT du 27 avril 2017

Le compte rendu est validé par un vote à l'unanimité.

Point 2 : Avis sur la participation du CNRS à l'établissement public Campus Condorcet

Point présenté par François-Joseph Ruggiu, Directeur de l'Institut national des sciences humaines et sociales (Professeur à l'université Paris-Sorbonne).

Ce que peut dire le SNTRS-CGT sur Campus Condorcet:

Le « Campus Condorcet » a été labellisé par le ministère dans le cadre de l'opération « Campus » en 2008. Il est porté par onze membres fondateurs¹ et devrait regrouper l'essentiel des sciences humaines et sociales parisiennes sur deux sites l'un à Aubervilliers, l'autre à Paris-Porte de la Chapelle. Le Campus devrait devenir le centre de référence en SHS en France, en Europe..... Il est présenté comme solution aux problèmes de locaux et de dispersion des laboratoires et des équipements.

Les travaux et les financements pour la mise en œuvre du campus sont donc d'envergure, il s'étendra sur une emprise foncière de 7,5 hectares (1 ha porte de la chapelle) et une construction de surface au plancher de 130 000 m². Ce sont une cinquantaine d'UMR soit plus de 5000 personnels et 13 000 étudiants qui seront accueillis sur les 2 sites dans les prochaines années.

Le calendrier des travaux prévoit deux phases calées sur 2 modes de financement. La plus grande partie des bâtiments est censée être livrée été 2019 et fait l'objet d'un contrat de partenariat public privé (PPP) signé le 15 mars 2016 avec ADIM Concepts (groupe Vinci) ou le groupe Sérendicité ce n'est pas clair (groupe Vinci + architectes). Le PPP concerne les bâtiments de recherche du site d'Aubervilliers : accueillant les laboratoires des CNRS, EPHE, INC, et Paris 1, 3, 8, 13, le bâtiment de l'INED et la plus grande partie des équipements mutualisés : espace culturel et associatif, restaurants, cafétérias, siège du campus, hôtel d'appel à projets, postes

¹CNRS, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), École pratique des hautes études (EPHE), École nationale des chartes (ENC), Institut national des études démographiques (INED), 4 universités Paris 1, 3, 8, 13 et la Fondation maison des sciences de l'homme (FMSH) auxquels s'est ajoutée l'université Paris 10 en 2017.

de sécurité, pôle médico-social, les locaux syndicaux, maison des chercheurs-es, salle de réception, centre de colloques, amphithéâtres. En lien avec le PPP sous forme de projets dits connexes, 2 résidences pour étudiants et jeunes chercheurs gérés par ADIM concepts (groupe Vinci)

Le déroulement de la seconde phase est encore nébuleux. Ville de Paris et la Région devraient intervenir en maîtrise d'ouvrage publique (MOP) à hauteur de 171 M€. Avec 21 M€ sur le site Paris-Porte de la Chapelle qui est destiné aux formations universitaires de Paris 1. Les premiers bâtiments de la Chapelle devaient être livrés dès 2018. Et, 150 M€ sur le site d'Aubervilliers pour l'implantation de l'EHESS inclus son siège et le grand équipement documentaire (GED). Si les concours d'attribution des chantiers ont été lancés, le plan de financement n'est pas stabilisé et les dates de livraison ne sont donc pas connues.

Ce déphasage pose déjà d'importantes questions, aussi bien pour les personnels que pour les étudiants, sur la gestion de ces outils de travail pendant la période de construction du Campus. Le déphasage concernera d'autres équipements importants pour la vie du campus par exemple les équipements sportifs, les crèches, ...dont la construction est aussi prévue sous MOP.

Le projet soulève de nombreuses questions concernant les conditions de travail et vie des personnels et des étudiants: nombre de postes de travail et de m² prévus pour l'accueil des laboratoires notoirement insuffisants et donc pas aux normes, déplacements domicile-travail longs et fastidieux avec notamment la saturation du réseau routier et la méconnaissance des capacités des lignes de métro n° 12, du RER B et C compte tenu de tous les projets aux alentours, séparation d'unités ou d'équipes exemple à l'EHESS, gestion par des sociétés privées de certaines activités (restaurants, hôtellerie de la maison des chercheurs, résidence des étudiants,...) car elles sont susceptibles de générer des recettes². Le restaurant universitaire devrait rester géré par le CROUS!

Les organisations syndicales ont dénoncé le manque d'informations des personnels sur le déroulement des opérations. Il n'y a aucune assemblée générale de laboratoire organisée pour recueillir les avis des personnels. Selon M Ruggiu des « promenades urbaines » et des réunions d'informations vont être mises en place.

A la question du SNTRS concernant le recensement des personnels qui suivront et ceux qui seront redéployés, M Ruggiu indique que le CNRS entre la phase « ressources humaines » et que la DRH allait identifier les personnes à qui il fallait proposer formation ou/et mobilité.

Le GED rassemblera les fonds d'une quarantaine de bibliothèques (1 million de documents) et proposera 1432 postes de travail, il sera ouvert au public 7J/7 et 24H/24. Pour parer à l'insuffisance des effectifs nécessaires pour faire fonctionner correctement le GED (actuellement le sous-effectif est estimé à plus 30 personnes), la stratégie de l'établissement Campus Condorcet serait, via le nouveau statut d'établissement public national de coopération à caractère administratif (EPA), de recruter sur un plafond d'emplois propre à l'établissement sans aucune référence au statut de fonctionnaire. Campus Condorcet prévoit l'embauche direct d'environ 150 personnes, y compris les 110 personnels du GED, tous statuts confondus.

Pour « valoriser » le foncier actuel des membres fondateurs et abonder les ressources du Campus, il est envisagé de vendre le bâtiment actuel de l'INED situé boulevard Davout.

Revenons au contrat PPP qui, pour le SNTRS-CGT, n'est pas acceptable. La CGT a voté contre la convention d'occupation lors du Conseil d'administration du 25 mars 2016.

Les collectivités (commune La Plaine, Aubervilliers et Paris) ont apportés les terrains. L'acquisition du foncier par l'État et la Ville de Paris s'évalue à 106 M€.

Une première phase de travaux et d'équipements est estimée à environ 160 millions d'euros. L'investissement et la maintenance de cette phase seront couverts par le contrat de PPP dont l'opérateur, le groupe signataire du PPP, sera rémunéré par des loyers d'environ 11,5 millions par an versé sur une durée de 29 ans et 3 mois. Ces loyers seront couverts en partie par les intérêts (fixés par arrêté à 4,03%) de la dotation campus (450 M€).

Il restera à charge des occupants la maintenance courante, le nettoyage des locaux, les coûts des des fluide dont le montant est évalué sur les effectifs prévus en 2019 et ceux prévus dans le programme final, les collections apportées au GED. Ces montants ne sont pas fixes, ils évolueront bien sûr dans le temps selon le panier d'indices fixé dans le contrat. Il n'y a aucune visibilité sur l'inflation de ces frais.

² Selon le rapport de l'enquête publique de la ville d'Aubervilliers menée du 19 septembre au 21 octobre 2016 pour statuer sur les demandes de permis de construire : le maître d'ouvrage des 2 résidences pour étudiants et jeunes chercheurs (451 logements!!) est ADIM concepts réalisation (groupe VINCI) et leur gestion sera assurée par des filiales du groupe ASTRIA, la date de livraison des bâtiments n'est pas connue. L'exploitation de la maison des chercheurs (88 logements) sera assurée par la société Accueil Partenaires (groupe ACCOR)

La convention d'occupation de février 2016, indiquait que « le montant total des coûts et redevances (Entretien Maintenance, Services : Pilotage, Nettoyage) et GER était évalué dans le cadre du dossier d'expertise préalable à 2,985 M€ HT (valeur décembre 2011) en tenant compte des modifications en surfaces apportées au programme depuis cette date.

La direction de l'INSHS annonce des effectifs de 289 chercheurs et 190 ingénieurs et techniciens du CNRS concernés par la première phase de travaux alors que le nombre de postes de travail seraient de 255. Gros problème !! La cotisation du CNRS à Campus Condorcet s'élève à 150 000€/an et la redevance d'occupation est estimée au départ à 500 000€/an. Est-ce que le CNRS a l'assurance d'avoir le budget récurrent pour assumer ces dépenses quelque soient leurs évolutions, pendant 29 ans? Si non, c'est au prix de gel d'emplois ou de baisse de crédits de fonctionnement qu'il lui faudra en assumer la charge ! Les déboires de Paris 7, Paris 4, du muséum d'histoire naturelle restent de terribles leçons.

Deuxième aspect du dossier : le Comité technique est appelé à donner son avis sur un projet de décret stipulant un changement de statut de l'établissement Campus Condorcet pour évoluer en établissement public national de coopération administratif (EPA).

L'Etat attribuera à l'EPA des équipements, des personnels et des crédits sur lesquels Campus Condorcet aura l'autorité. L'article 4 des statuts de l'EPA autorise des délégations de compétences de la part de ses membres. L'article 7 précise les missions de campus Condorcet qui se superposent à celles d'autres structures dont font partie ses membres dont le CNRS. Les universités 1, 3, 13, le CNRS, l'INED sont membres de la Comue Paris Cité, les universités 8, 10 de la Comue Paris Lumières. Pour couronner le tout, le CNRS est fondateur de l'Idex PSL auquel EHESS et EPHE sont associées. Cette nouvelle couche s'ajoute au mille feuilles de l'ESR et contribue à la dilution des organismes nationaux de recherche dans cette nébuleuse de structures issues des politiques de site.

Dans l'article 6 est précisé le mode de représentation des personnels au sein du conseil d'administration de l'EPA : 6 représentants + 4 représentants étudiants sur 36 membres avec une élection indirecte via des grands électeurs désignés par chaque établissement selon ses propres modalités. Ces élections n'ont rien de démocratique. Quelle légitimité auront les décisions que prendra cette instance à part celle d'être légale ? Quant au conseil scientifique, tout sera dit dans le règlement intérieur qui lui sera décidé par le CA....

Vote du CT: **8 Contre** : SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SUD-recherche, SGEN-CFDT,
 2 Abst : SNIRS-CGC, SNPTES

Point 3 : Avis sur le barème de la prime de recherche des chercheurs:

12. Le DGDR : le CT est sollicité sur le barème de la prime de recherche que la direction veut aux chercheurs qui est une mesure technique suite à l'évolution des deux corps chargés et directeurs.

13. Le SNTRS-CGT : Au regard de la faiblesse des rémunérations des chercheurs des EPST, on ne peut se contenter de dire que les évolutions proposées sont de simples mesures techniques. Les salaires et les primes des chercheurs doivent être revalorisés significativement.

14. Le SNCS affirme que la DRH n'utilise pas toute l'enveloppe autorisée par le décret. Le calcul de l'enveloppe est simple : le montant moyen de prime annuelle 996,45€ arrêté par le ministère à multiplier par les effectifs des chercheurs en personnes physiques soit 11 137. L'enveloppe autorisée est de 10,763 M€, or le CNRS distribue la somme de 10,206 M€. Il y a un manque à gagner pour la prime de recherche des chercheurs de 556 000€. Cette répartition est récurrente depuis des années.

Prime de recherche semestrielle au 1/02/2017		Nouveau barème proposé par la DRH au CT	
DRCE/DR1 HeA	348,1	DRCE/DR1 HeA et B	348,1
DR1	678,78	DR1	678,78
DR2	556,95	DR2	556,95
CR1	456	CRHC	508,21
CR2	347,74	CRCN456	456

15. Le point est reporté au CT de novembre, la direction fera de nouvelles propositions de barèmes sur la base d'une enveloppe plus « conforme ». Les documents devront être envoyés suffisamment tôt pour que les organisations syndicales se concertent.
16. Toutes les organisations syndicales soulignent le montant ridicule de la prime de recherche, seule prime que touchent tous les chercheurs. Elles demandent un alignement sur la prime des ingénieurs de recherche.
17. Sud-recherche revendique pour tous les personnels une prime unique non modulable équivalente à celle des IR groupe 1. Selon SUD, le montant n'est pas scandaleux c'est la prime que touche les catégories C du ministère de l'agriculture.
18. Les organisations syndicales soumettront au vote du prochain CT des avis soutenant leurs propositions.

Point 4. Avis sur le projet de décision fixant les fonctions spécifiques mentionnées à l'article 75-3 du décret n° 83-1260 concernant l'accès à l'échelon spécial des IRHC

La décision concerne les fonctions qui donnent accès à l'échelon spécial des IRHC. Le DRH souligne l'importance pour les ingénieurs de recherche du CNRS d'être reconnu comme des personnels de haut encadrement. Cela permet des mobilités.

Il est aussi prévu un accès au grade à l'ancienneté correspondant à 20% des promotions à l'échelon spécial. Soit 18 promotions sur les 92 prévues sur les deux prochaines campagnes qui auront lieu simultanément en octobre.

19. Le SNTRS-CGT La CGT est favorable à l'extension des grilles vers le haut et non à des échelons à accès fonctionnel, c'est-à-dire liés à la fonction occupée ou au « mérite ». Les principes de reconnaissance de la qualification et de Fonction publique de carrière (rémunération liée au grade et non à la fonction occupée) subissent un nouveau coup de canif.

Vote du CT: **5 Contre** : SNTRS-CGT, SUD-recherche, SNPTES,
 2 Pour : SGEN-CFDT,
 3 Abst : SNIRS-CGC, SNCS-FSU,

20. Point 5. information sur la revalorisation des barèmes de rémunération des CDD)

21. M Jallut : Ces « réévaluations ont été établies au regard du pourcentage d'augmentation du net à payer au 1er septembre 2017 du fait des mesures liées au PPCR des fonctionnaires de niveau et d'expérience « comparables » ». Soit des gains entre 2 à 4%.

SUD-RECHERCHE et SNTRS-CGT : les revalorisations proposées ne permettent pas de rattraper les rémunérations des agents titulaires. Or pour les contractuels chercheurs c'est l'inverse, les barèmes sont en faveur des CDD. Pourquoi la DRH fait ce choix ?

DRH : ces montants ont un impact direct sur les financements des laboratoires. Sur les 7000 CDD salariés du CNRS, 2000 sont financés sur la subvention d'État.

L'analyse du DRH est réfutée : la masse salariale des CDD est incluse dans le financement des projets, les salaires ne doivent pas être la variable d'ajustement des budgets de fonctionnement.

SUD demande que la DRH fasse un effort sur les CDD en catégories C et B. Cette demande est appuyée par le SNTRS-CGT d'autant qu'ils ne constituent que 10% des contractuels du CNRS.

DGDR botte en touche : Le CT d'aujourd'hui n'est pas sollicité pour revoir les barèmes dans leur ensemble. Il faudrait un budget plus conséquent pour faire de telles revalorisations, le CNRS ne l'a pas.

Avis proposé par SUD-RECHERCHE :

Le CT du CNRS demande que les barèmes de rémunération des contractuels ingénieurs et techniciens soient revalorisés afin de les aligner réellement sur les rémunérations (indiciaire plus indemnitaire) des titulaires de grade et d'ancienneté équivalents.

Vote du CT: **POUR unanimité**

Point 6. Questions diverses.

SNTRS-CGT Mise en œuvre du RIFSEEP :

1- La décision DEC172491DRH définissant la liste des unités dans lesquelles les agents IT qui y sont affectés peuvent prétendre à une indemnité de sujétions liée au degré d'exposition de leur poste au regard de leur environnement professionnel correspond à la liste des services du siège, des délégations, les directions des instituts et quelques unités spécifiques.

Pouvez-vous définir ce que représente pour la direction du CNRS "un degré d'exposition de leur poste au regard de leur environnement professionnel pouvant relever de sujétions particulières"? Comment allez-vous faire pour rétribuer les agents hors ces services dont le poste correspond à un "degré d'exposition de leur poste au regard de leur environnement professionnel"?

Comment pouvez-vous justifier de restreindre cette mesure aux seuls agents recensés dans la liste des unités énumérées?

Réponse : L'intitulé des fonctions n'a pas d'importance, le décret a créé un espace dans lequel nous pouvons régler une question technique : les compléments de PPRS de certains agents ne rentraient pas entièrement dans le CIA, ces agents auraient perdu de l'argent à cause du plafonnement du CIA. Et donc une partie de prime exceptionnelle est embarquée dans l'ISFE au lieu du CIA.

Les écarts entre services administratifs et laboratoires existaient avant la mise en place du RIFSEEP. Le DRH propose de réduire ces écarts grâce au CIA, si le CIA est saturé il n'y a plus de marge de manœuvre.

Le degré d'exposition a été utilisé par de nombreux ministères pour reconnaître le degré d'exposition de services administratifs. Cette notion n'est pas à prendre au sens juridique, dans la logique du décret les postes d'encadrement supérieur ont été valorisés. Le RIFSEEP consiste à passer d'une PPRS attachée au grade à une prime attachée au poste.

C'est une période de transition : les inégalités sont conservées à la bascule. Mais la DRH va identifier les fonctions qui pourraient entrer dans le bloc 3. Déjà 2 unités peuvent y prétendre.

Nous avons voulu éviter la cotation des 14 000 postes et comparer les postes entre eux. Mais quand on aura le temps on le fera, ce qui nécessitera des temps forts de dialogue social.

Mais les agents des laboratoires sont désavantagés....

SNTRS-CGT : insiste pour connaître de la part de la direction la définition du DEPREP et le périmètre des agents concernés.

DRH : maintient qu'il peut utiliser comme bon lui semble « les indemnités de sujétions liée au degré d'exposition de leur poste au regard de leur environnement professionnel », la définition de ce terme importe peu.

SUD-RECHERCHE : Il y avait la garantie qui permettait de faire la bascule. Les nouveaux recrutés sur des fonctions du bloc3 ne peuvent prétendre à de tels niveaux de prime.

Réponse : cela ne sera pas automatique.

2- Les agents du CNRS sont soumis au nouveau régime depuis le 1^{er} septembre. Nombre d'entre eux expriment leur mécontentement de ne pas avoir de détail sur le calcul de leur IFSE au-delà du courrier générique qu'ils ont reçu. Les directions de service ou d'unité n'ont pas été informées et les SRH en délégation sont fortement sollicités. Quand la direction du CNRS a-t-elle prévu de communiquer sur ce point à chaque agent ?

Réponse : C'est le rôle des SRH de donner aux agents le détail des calculs, d'autant que 95% des personnels n'ont pas de CIA. Donner le détail à chaque agent par courrier n'était pas possible matériellement, même si cela aurait été préférable.

SNTRS-CGT : Qu'en est-il alors des SRH incapables de répondre aux sollicitations des agents, ou qui utilisent les tableaux de la CGT pour communiquer ?

Réponse : Il faut nous remonter dans ce cas les problématiques car ce n'est pas normal. Les SRH sont en principe tout à fait aptes à donner le détail des calculs à chaque agent car ce sont eux qui détiennent les éléments clés relatifs à la paie.

3- Un certain nombre d'agents de la BAP E s'estime lésé par le nouveau système : recrutés en 2016, ils ne bénéficient pas de l'antériorité nécessaire pour intégrer la PFI dans le nouveau régime de prime, alors même qu'ils percevaient ces primes avant leur mobilité, le montant de leur prime n'est donc pas à la même hauteur que

leurs collègues sur des postes identiques, ils n'ont pas pu passer d'examen pour l'obtention de la PFI au titre des premiers mois de 2017. Un certain nombre de nouveaux recrutés à la DSI envisage même de repartir et plusieurs réclamations vous ont été remontées.

Qu'a-t-il été prévu pour rétablir l'injustice dont ils sont victimes dans le calcul de leur prime ? Quelles procédures avez-vous mises en place pour décliner de manière égalitaire la mise en œuvre de la note de gestion ?

Réponse : Nous sommes conscients qu'il y a des effets de bord malheureusement : Il y a de nouveaux avantages et garanties, mais des cas existent qui désavantagent les agents. Des perfectionnements sont possibles.

Au sujet du non bénéfice de la PFI pour les premiers mois de l'année, la page est tournée : on ne peut plus revenir en arrière. Pour le cas spécifique de la DSI, nous nous sommes efforcés de conserver les avantages et les pérenniser. Oui, les textes sont abrogés, mais nous avons prévu de donner des avantages pour ne pas porter préjudice aux recrutements, en indiquant une fourchette de primes aux candidats à l'embauche.

Pour celui qui a la PFI, les textes prévoient une perte en cas de mobilité. Nous avons toutefois prévu que si l'agent continue d'exercer le même métier il ne perde pas la PFI. Il n'y a plus le critère du CTAI : tout informaticien peut désormais bénéficier de cette prime. La population est identifiée : l'enveloppe a été calculée pour permettre de servir tout le monde.

En cas de changement de corps, il y a conservation également. De plus, les compléments de PFI n'étaient pas très importants ; le CIA permettra de faire plus.

Sud-recherche : Nous avons eu une réunion l'an passé sur la PFI. Il y avait un consensus pour supprimer cette prime, or je ne retrouve rien de tout ça ici.

Réponse : J'ai pris la décision de maintenir PFI dans le cadre de la garantie indemnitaire, mais il n'était pas prévu une case pour l'informatique afin de tenir compte de la spécificité du statut juridique des informaticiens. Le système retenu permet de reconnaître immédiatement des spécificités pour d'autres professions (personnels responsables des marchés par exemple), afin que plus tard tous les métiers soient reconnus.

Concernant l'égalité de mise en œuvre, il y aura, lors de la campagne CIA, des explications et des communications auprès des agents et services, afin de décliner une mise en œuvre la plus égalitaire possible.

SNTRS-CGT : parution du Décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale.

Ce décret est applicable dès sa parution, Avez-vous pris les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre ?

Réponse : Nous ne partons pas de rien : l'évaluation par le chef de service ou l'ancien chef de service existe. Pour les décharges totales, il existe un cadrage également, qui permet de garantir de toucher l'IFSE perçue avant la décharge d'activité. Nous attendons de connaître l'enveloppe CIA pour déterminer le montant qui sera versé.

Des garanties sont prévues par les textes également sur les changements de grade. L'administration a travaillé sur l'articulation IFSE/CIA. Il est nécessaire que la campagne CIA soit passée pour évaluer le montant servi en moyenne et le servir aux responsables syndicaux à 100%.

SNTRS-CGT : Le fait qu'on prenne en compte désormais les agents à 70% de décharge comme ceux à 100% est nouveau depuis octobre. Est-ce que ce sera pris en compte dans la campagne ?

Réponse : Oui.

SNTRS-CGT Dématérialisation des bulletins de paie

Le CNRS envisage et commence à communiquer sur la mise en place rapide d'une solution de dématérialisation des bulletins de paie de ses agents, via les services de la société Peopledoc. Nous sommes surpris que ce sujet d'importance n'ait pas fait l'objet d'une information préalable en CT. Quand la direction du CNRS a-t-elle prévu de présenter la solution retenue auprès des élu-e-s ?

Réponse : La présentation vous sera faite une fois que la solution aura été retenue. La DGFIP a lancé le travail de mise à disposition de chaque agent de la Fonction Publique ses bulletins de paie dématérialisés et l'accès au calcul de ses droits à retraite via son portail ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public), mais il y a un différé dans sa mise en œuvre du fait du décalage du prélèvement à la source. Ainsi, le 2ème volet qui était prévu pour le stockage à terme des bulletins de paie, confié à son administration par chaque agent, n'est pas prêt. Nous sommes toutefois sur les rangs pour mettre en œuvre un ensemble de services complémentaires car nous y voyons un certain nombre d'avantages pour les agents.

Le stockage des bulletins de paie est une chose, mais il y a également toutes les décisions de carrière qu'il est intéressant de dématérialiser, voire d'autres choses que nous pourrions prévoir. La réflexion est en cours, mais il n'y a pas de certitude quant à la solution technique retenue : des discussions sont en cours avec la DSI sur notamment le système de connexion (qui ne se ferait pas par Janus) et la sécurisation des données. Il est noter que le nom du projet retenu n'est pas Peopledoc mais Ariane.

Il y a un engagement RH pour que les données soient stockées en France. Seule la partie calcul sera faite en Allemagne, et donc en Europe.

Sud-recherche : Vous avez souligné que les agents se plaignaient du manque de lien direct avec leur administration. J'ai du mal à croire que la connexion via un portail va créer du lien.

Réponse : J'en fais le pari.

SNTRS-PEDR : Depuis 2015, la direction du CNRS a décidé d'attribuer la PEDR à tous les CR2 nouveaux recrutés qui signent l'engagement d'enseignement.

Comment vont évoluer les modalités d'attribution de la PEDR aux chargés de recherche nouveaux recrutés puisque le corps de CR2 a été supprimé?

Réponse : Le système est maintenu pour les chargés de recherche nouveaux recrutés.

SNPTES : suites données à la situation de l'unité de Marseille : URMITE ? D'autres cas tragiques s'enchaînent, il y a un constat de passivité de la part de l'administration du CNRS

Réponse : Pour le 1er cas, une procédure est en cours. Il n'y a ni passivité ni inaction de la part de la direction, je peux vous l'assurer.

SNPTES : L'INSERM a mieux réagi et plus vite. Or, en région, la réaction est inquiétante : elle a nécessité de faire intervenir le national pour que ça bouge.

Réponse : Les situations ont été prises en charge et une grande attention a été portée sur celles-ci par le Président du CNRS malgré son agenda. Il n'y a pas lieu en CT de remettre en cause le régional. Je ne suis pas un procureur. Je me dois de rapporter à la matérialité des faits avant d'agir, ce que j'ai fait pour les situations que vous décrivez.

SNTRS-CGT : le PDG du CNRS part le 24 octobre, est ce que le président par intérim est nommé ?

Réponse : La décision qui appartient au ministre doit être prise mais il ne l'a pas rendu publique.

Entre temps, l'annonce a été faite au conseil scientifique des 12 et 13 Octobre : Anne Peyroche est nommée PDG par intérim.

Conseil scientifique du CNRS des 12-13 octobre 2017

Compte rendu des élus du conseil

Rappel de la composition du conseil scientifique
<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=116>

Résumé

- Créations/suppressions d'unités de recherche par institut
- Politique de sites
- Discussion avec la Direction (dernier CS d'A. Fuchs)
- « La grande course des universités » Invitée : Christine Musselin
- Message à l'attention du, ou de la, prochain.e Président.e du CNRS
- Recommandation : Les négociations en matière de ressources documentaires

Points d'actualité

- Nouvelles membres nommées du CS : Anne Imberty, Nathalie Deruelle
- Départ d'A. Fuchs le 23 octobre : cf. Message à l'attention du, ou de la, prochain.e Président.e du CNRS (p.3)
- Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la biodiversité <http://jussieucall.org/index-FR.html>
- Séminaire du CS le 11 octobre sur les données de la recherche : compte rendu lors du prochain CS
- Invitation envoyée à la ministre pour une prochaine réunion en 2018

Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil)

Petit rappel pouvant être utile sur les structures organisationnelles de recherche et de service du CNRS ERL : équipe de recherche labellisée GDR : groupement de recherche FR : fédération de recherche FRE : formation de recherche en évolution UMI : unité mixte internationale UMR : unité mixte de recherche UMS : unité mixte de service UPS : unité propre de service

Chimie Prés. : Jacques Maddaluno **Rapporteurs :** Bruno Chaudret, Alexandre Zimmer **Invité :** Jean-Pierre Djukic
Maillage territorial : on note une omniprésence discrète de la chimie, et ce partout où il y a des universités, pas de région ignorée. Plus finement un début de spécialisation régionale se dessine si l'on regarde par sections : répartition plus inégale avec la chimie physique et du vivant concentrée en Île-de-France, des matériaux dans le Nord et en Aquitaine, la chimie moléculaire en Pays de la Loire, Normandie ou PACA, situation plus équilibrée ailleurs. Pas de divergence à noter. Créations de 3 UMR en net (à noter qu'une autre unité restructurée sera présentée le mois prochain).

-Vote : unanimité pour

En réponse à une question au sujet d'une éventuelle transformation UPR vers UMR en Alsace, Anne Peyroche précise que les passages UPR vers UMR se font globalement sur tout un site, et uniquement si le partenaire universitaire est clairement demandeur.

Sciences de l'information et de leurs interactions Prés. : Michel Bidoit **Rapporteuse :** Valérie Berthé **Invité :** Christian Barillot

Pas de retour sur la politique scientifique (présentée en janvier au CS). Par contre, la discussion avec les membres du CS revient sur un cas de désuétude acté l'année dernière. L'ancienne UMR comptait 100 enseignant.e.schercheur.se.s et 13 IT (dont 5 CNRS). La proposition est de créer une ERL (un morceau du laboratoire reste associé au CNRS) avec 8 EC et 4 IT (dont 2 CNRS). On peut regretter qu'il n'y ait plus de laboratoire INS2I sur la région concernée – en fort contraste avec les choix politiques exposés dans la présentation de l'INC. La question des relations entre les personnels de l'ERL et le reste de l'unité est également posée.

-Vote : unanimité – 4 abstentions

Physique *Présentation : Alain Schuhl Rapporteur : Jean Dalibard Invitée : Pascale Launois*

Pas d'évolutions en nombre net d'unités, seulement des créations/suppressions de GDR (avis reportés au CS de novembre car les sections ne se sont pas encore exprimées), FR et UMS.

-Vote : unanimité pour

Ecologie et environnement *Présentation : Stéphanie Thiébaud Rapporteurs : Bruno Chaudret, Hélène Valade Invité : José Miguel Sanchez-Perez*

2 cas différés là aussi en novembre, en attente d'avis des sections.

-Vote sur les autres cas (sans divergences) : unanimité pour

Sciences biologiques *Présentation : Catherine Jessus Rapporteurs : François Tronche, Francis-André Wollman Invitée : Christelle Baunez*

Retour là aussi des discussions sur la pérennité d'unités avec peu de personnel CNRS : l'institut restera engagé en cas de dynamisme, mais pas dans le cas contraire, surtout si le personnel CNRS est en fin de carrière. Exemple typique d'une UMR qui « dérive » vers des activités cliniques : dans ce cas, l'institut choisit de ne plus labelliser que la partie du laboratoire qui échappe à cette évolution (passage en ERL). A noter également un cas de fusion de laboratoires qui passe par le statut de FRE du fait de contraintes administratives.

-Vote : unanimité pour

Sciences de l'univers *Présentation : Pascale Delecluse Rapporteurs : Sylviane Chaintreuil, Anne-Magali Seydoux Guillaume Invité : Franck Poitrasson*

Cas de renouvellements sans difficulté. A signaler le projet d'UMI pour 2018 vraisemblablement aux Îles Canaries (complémentarité astrophysique hautes énergies, observations physiques solaires, etc.)

-Vote : unanimité pour

Sciences de l'ingénierie et des systèmes *Présentation : Yves Rémond Rapporteuse : Marie-Christine Record Invitée : Danièle Escudé*

Pas de difficultés. Particularité de l'institut : des méthodes pour un objet qui n'existe pas encore. Exemple : GDR humain réparé (cf. présentation faite au CS en mai 2016).

-Vote : unanimité pour

Physique nucléaire et physique des particules *Présentation : Ursula Bassler Rapporteur : Bruno Chaudret Invité : Bertram Blank*

Fermeture d'une UPS (ne comprenant que 3 chercheur.se.s), création de 2 GDR.

-Vote : unanimité pour

Sciences mathématiques et de leurs interactions *Présentation : Pascal Auscher Rapporteuses : Peggy Cenac-Guesdon, Maria Esteban Invité : Fabrice Planchon*

Présentation du nouveau directeur d'institut et de la politique scientifique de l'institut. Rappel : une UMR par université. Pascal Auscher souhaite se donner un an de réflexion pour réfléchir à la nouvelle déclinaison de cet axiome avec les redécoupages en sites. Volontarisme dans le maillage territorial (comme pour la chimie / à la différence de l'INS2I par exemple) avec ici la création de FR pour coordonner des unités existantes à l'échelle des grandes régions.

On peut noter aussi la création en 2018 d'une UMI à Londres avec l'Imperial College, sorte d'anti-Brexit mathématique.

-Vote : unanimité pour

Sciences humaines et sociales *Présentation : François-Joseph Ruggiu Rapporteuses : Claire Lemerrier, Catherine Delcroix Invitée : Cécile Michel*

Présentation de la politique par le nouveau directeur de l'INSHS.

1) Chiffres : 198 UMR, ratio C/EC de 23%, IT CNRS/BIATSS de 50%.

2) Politique scientifique : continuité avec la précédente direction. Complémentarité thématique avec les universités.

Développement des SHS à un « niveau international ». L'idée de portefeuille d'unités comme outil de copilotage des unités donne le ton.

3) Tableaux présentés : on retrouve là aussi seulement une partie d'un laboratoire généraliste désuimérisé l'année dernière (cette fois, avec le statut de FRE 2 ans).

Q sur la fermeture d'une FR entre deux laboratoires « excellents » selon les sections, situés à Tours et Poitiers
R La FR est jugée trop « lourde », autant utiliser des conventions ou des opérations communes.

Q sur le maillage territorial, avec la désuimérisation à Orléans du dernier laboratoire CNRS d'économie de la région, quid du lien enseignement-recherche ?

R FJR partage cette inquiétude, mentionne une aide pour développer un programme original, mais revient sur le sempiternel manque d'attractivité des laboratoires ayant peu de personnel CNRS, et indique respecter les vœux d'affectation des candidat.e.s.

-Vote : pour : 18, abstention : 1, contre : 1

Politique de site Jean-Noël Verpeaux (DASTR), A. Peyroche

-Historique : Le terme « politique de site » prend son essor vers 2012-2013, avant la loi Fioraso. L'objectif est de favoriser la synergie locale et non la compétition, mais dans l'idée d'universités ou pôles universitaires formation-recherche, multidisciplinaires, visibles et attractifs à l'international. Brève généalogie des UMR depuis 1966.

-Politique du CNRS : Le CNRS n'a pas vocation à être présent partout pour des questions de moyens ; la stratégie de l'organisme est de soutenir les laboratoires sur le seul critère de la qualité. Il ne renonce pas à ses missions nationales de recrutement. La question du devenir (au sein) des COMUE est posée.

-Cartes et chiffres présentés pour répondre à notre question d'un effet de la politique de site sur la population des laboratoires (suite à entretien de juillet 2017) : l'argent des « investissements d'avenir » va plutôt là où il y a des chercheur.se.s CNRS. Selon JNV, il n'y a pas de tendance significative du point de vue des affectations, mais il reconnaît qu'une période de 5 ans est peut-être trop courte pour relever des effets. Néanmoins, le détail des chiffres produits est parlant : on note de nettes baisses dans une sorte de couronne du vide autour de Paris (Bourgogne, Lorraine, Normandie, Centre, etc.). Il est difficile toutefois de savoir si elle tient à la politique de site ou aux choix des jeunes recruté.e.s et des personnels en mutation (héliotropisme vers le Sud et l'Ouest). Sur le total de 25 sites, on notera une perte de 10 chercheurs CNRS et de 374 IT. En IDF : perte de 94 C et 301 IT (on s'interroge sur l'effet du rapport loyers/salaires sur cette baisse et sur la possibilité de compléments de salaires sur une base géographique). Paris-Saclay perte de 113 C et 175 IT. La présentation est accessible aux membres du CS.

-Echange avec les membres du CS :

Q Sur les retombées de la baisse spectaculaire du nombre d'IT

AP : Elles ne sont pas nulles. Les besoins IT en administration ou techniques des instituts sont en hausse, et la situation s'aggrave avec les départs à la retraite, en plus grand nombre que pour les chercheur.se.s. Risque de fermer certaines unités par manque de support.

Q AP mentionnait le fait de « jouer les besoins », est-ce que cela peut entraîner des désuimérisations systématiques d'unités sous-dotées en chercheur.se.s ? Quid du rôle du CNRS dans le suivi de service public sur les territoires, et du risque de déserts disciplinaires

AP : La question est au final : « Qu'est-ce que la présence du CNRS sur tel site ou telle unité apporte au CNRS ? » Retour sur les moyens précieux et limités. Le CNRS n'a pas cette mission de service public.

Des membres rappellent les discussions sur la comptabilisation des entrées et sorties annuelles des IT : il est important d'avoir un bilan en janvier et non novembre et de prendre en compte les détachements dans les 2 sens. Il faudrait aussi ventiler les données par sexe et par site.

Discussion avec la Direction du CNRS A. Fuchs, A. Peyroche,

-Information sur le budget et campagne de postes 2018 : le plancher « 300 C/300 IT » devrait être respecté.

-Concernant la vacance à tête du CNRS : il y aura un.e président.e par intérim [depuis le CS, A. Peyroche a de fait été nommée], puis publication d'appel à candidature, comité d'examen des candidat.e.s etc.

-Est évoquée la tenue d'une journée possible entre le CS et la Direction sur « La science est-elle frauduleuse? », et/ou discussion possible avec un préfigureur du poste de déontologue lors d'un prochain CS.

« **La grande course des universités** » Invitée : Christine Musselin (présentation de son livre paru aux Presses de Sciences Po, mars 2017)

-L'ESR (devenu sorte de "jardin à la française") est tiraillé entre la mise en compétition et la coordination territoriale.

Parmi les conséquences de la première depuis 15 ans on peut relever : (i) l'impact sur le jugement scientifique en lui-même (standardisation du fait de la bureaucratie de ce qu'est aujourd'hui un bon projet scientifique), (ii) la transformation des établissements universitaires en compétiteurs et l'utilisation des résultats dans leur pilotage, (iii) l'écart qui se creuse entre ceux qui en profitent et ceux qui n'en profitent pas, c'est le ressentiment qui ressort des entretiens faits par CM.

-Pour concilier les objectifs de faire émerger des champions et de dépasser les clivages grandes écoles / universités / organismes, on peut relever que la politique *top-down* a pu être "contrariée" localement (ex. fusion avant l'heure) mais globalement, CM a été surprise par la cohérence dans la redondance des discours tenus tant au ministère qu'à la direction de chaque université, sur le fait d'atteindre une taille critique par exemple (alors que rien d'empirique ne démontre l'importance de ce critère : les universités à la tête des classements internationaux sont de toutes tailles).

Remplacement de membres nommés en conseil scientifique d'instituts

INSHS Présent. : *François-Joseph Ruggiu*

Deux dossiers communiqués. Vote unanime pour communiquer le nom d'Ada Ackerman au ministère.

INEE Présent. : *Stéphanie Thiébault*

Un dossier communiqué. Vote unanime pour communiquer le nom de Marc-André Selosse au ministère.

INSB Présent. : *Catherine Jessus*

Un dossier communiqué. Vote unanime pour communiquer le nom de Marc Bartoli au ministère.

Approbation de la synthèse des débats de la réunion des 24 et 25 avril 2017

Vote : unanimité - 4 abstentions

Message à l'attention du, ou de la, prochain.e Président.e du CNRS

Le Président Alain Fuchs arrive au terme de son mandat à la tête du CNRS et devrait rapidement être appelé à se consacrer à de nouvelles tâches. A cette occasion, le Conseil Scientifique du CNRS aimerait exposer aux candidat.e.s et au ou à la futur.e Président.e sa vision des relations entre Conseil scientifique et direction du CNRS et, plus largement, sa vision du CNRS –au risque de ne rappeler que des faits bien connus.

La première mission du CNRS est l'avancée des connaissances. Bien qu'il n'existe à notre connaissance aucune volonté de remettre en cause cette mission, il n'est pas inutile de le rappeler.

Le CNRS est un organisme de recherche pluridisciplinaire qui couvre tous les champs de la connaissance. Dans le passé, différents projets ont proposé de remettre en cause cet état de fait pour créer des instituts plus spécialisés. Le Conseil scientifique et plus largement la communauté scientifique, consultée à cette époque, sont très attachés à cet aspect original du CNRS, qui en fait un organisme très en pointe dans l'interdisciplinarité – comme le montrent les données produites lors de sa dernière évaluation par l'HCERES. Toute remise en cause de son périmètre nuirait au rayonnement et au développement de cet organisme et donc de la science française.

Le CNRS est un organisme national. Le CNRS s'est beaucoup investi récemment dans la politique de sites et a joué un rôle majeur pour favoriser la cohésion de certains. Cependant, comme l'a rappelé de nombreuses fois le Président Fuchs, le CNRS couvre l'ensemble du territoire et de nombreuses recherches innovantes et de très grande qualité voient le jour dans des universités ou centres de recherche de tailles plus réduites. Le CNRS ne doit pas être réduit au rôle d'agence de moyens au service des grandes universités de recherche, avec des effets contre-productifs sur la production des connaissances.

Le CNRS attire. Le niveau du concours de chercheurs au CNRS est extrêmement élevé. Le CNRS attire d'excellent.e.s chercheur.se.s et recrute chaque année environ 1/3 de candidat.e.s étranger.e.s. Ce n'est certes pas en vertu des salaires qu'il offre, que ce soit en début ou en fin de carrière, mais du fait de deux spécificités essentielles : i) le recrutement sur un emploi permanent au plus près de la thèse et ii) la liberté associée à l'exercice de la recherche. Si ces deux principes ont été un peu mis à mal ces dernières années, ils restent bien vivants au sein de l'organisme et doivent être encouragés.

Le CNRS valorise. Ses travaux, dans toutes les disciplines, sont utilisés aussi bien par des entreprises industrielles que par des associations, les médias, le gouvernement, etc. Le dernier rapport d'évaluation a fait

apparaître le nombre élevé de contrats de recherche ; mais également de laboratoires communs avec l'industrie et de start-ups nées dans ses laboratoires. La valorisation, sous toutes ses formes, fait partie des missions des chercheurs. Elle ne doit ni leur être enlevée, ni leur être imposée quand la préoccupation première des équipes réside dans des études plus fondamentales.

Le CNRS, ce n'est pas une série de chercheur.se.s isolé.e.s. Sa force réside dans ses unités de recherche, presque toujours liées aux universités et écoles des sites sur lesquelles elles sont situées et qui mêlent chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s. Ces unités permettent un dialogue permanent et efficace entre enseignement et recherche, y compris par la contribution des chercheur.se.s et ingénieur.e.s à l'enseignement, notamment de niveau master et doctorat. La diversité des métiers et le nombre important d'ingénieur.e.s et de technicien.ne.s au sein des laboratoires est un autre grand atout du CNRS. Ces personnels sont essentiels au développement des recherches de l'organisme.

Leur recrutement et perspectives de carrière doivent être absolument revalorisés.

Le CNRS doit se renouveler. Pour cela, il est nécessaire de maintenir un flux de recrutements, de ne pas pratiquer en la matière une « politique de l'accordéon » qui pourrait avoir des effets désastreux sur la science française. La priorité mise sur l'emploi au CNRS, que ce soit pour le recrutement de chercheur.se.s ou d'ingénieur.e.s et technicien.ne.s, permet encore au CNRS d'être à la pointe de la recherche sur de nouvelles thématiques. Nous souhaitons que cela continue.

Le Conseil Scientifique est un élément important du CNRS. Un organisme de recherche comme le CNRS ne peut se passer d'un Conseil scientifique. Il accueille en son sein des chercheurs étrangers de premier plan ; qu'il n'est pas raisonnable de déranger pour des tâches purement administratives. Son rôle est heureusement devenu un véritable rôle de conseil ces dernières années, notamment grâce à la volonté du président Fuchs. Ce rôle scientifique du conseil doit pouvoir encore se développer. Nous nous tenons à la disposition du ou de la prochain.e président.e pour en parler.

En conclusion : le CNRS permet l'excellence. Le terme d'excellence tant rabâché et qui ne se limite souvent qu'à imposer de nouveaux empilements de structures est pourtant parfaitement adapté au CNRS. De nombreux chercheurs, parmi lesquels Jules Hoffmann, Albert Fert ou Jean-Pierre Sauvage, tous Prix Nobel et bien d'autres ont remercié le CNRS pour la liberté qu'ils ont eu de mener à bien leur recherche et que seul le CNRS pouvait leur fournir. Il serait déraisonnable de déstabiliser ce système pour le remplacer par une compétition forcenée qui, elle, n'a pas prouvé son efficacité.

Nous espérons Madame la Présidente ou Monsieur le Président avoir rapidement l'occasion d'échanger avec vous sur tous ces points pour continuer à faire vivre et donc évoluer le CNRS.

(texte adopté à l'unanimité)

Recommandation : Les négociations en matière de ressources documentaires

Le Conseil scientifique salue les améliorations apportées par BibCNRS, mais constate que toutes les publications scientifiques pertinentes ne sont pas encore accessibles également à tous les laboratoires de France. Il recommande que le plus de publications possibles soient incluses dans les négociations menées par le consortium Couperin au nom de l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche français : pas uniquement les "bouquets" proposés par les plus grandes maisons d'édition, mais aussi les publications des sociétés savantes, par exemple. Constatant l'accroissement régulier des tarifs d'accès à l'Information scientifique et technique, le Conseil scientifique apporte par ailleurs son soutien au consortium Couperin dans ses efforts pour obtenir une baisse substantielle des prix d'abonnement.

(Vote : unanimité pour)